

CANADA

Débats de la Chambre des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

CHAMBRE DES COMMUNES

Présidence de l'honorable RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

Lundi, 12 mai 1930.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

ESCALE DES VAPEURS DU NATIONAL-CANADIEN À DES PORTS ÉTRANGERS

M. MacLAREN demande:

1. Les vapeurs de la marine nationale canadienne qui font la navette entre des ports canadiens et australiens font-ils escale à des ports étrangers, soit à l'aller, soit au retour?

2. Les vapeurs *Canadian Transporter*, *Canadian Leader*, *Canadian Commander*, *Canadian Conqueror*, *Canadian Highlander*, *Canadian Scottish*, et *Canadian Victor*, à leur voyage de retour d'Australie au Canada, ont-ils déchargé des cargaisons à Boston, Massachusetts, durant les mois de janvier, février et mars 1930?

3. Le cas échéant, est-ce un arrangement permanent?

L'hon. M. CRERAR (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Jamais au voyage d'aller. Ces navires font quelquefois escale à des ports étrangers au voyage de retour lorsque la cargaison s'y prête et que les navires ne peuvent compléter leur chargement dans des ports canadiens.

2. Oui.

3. Non.

GARDIEN DU PHARE À RIVIÈRE-À-LA-MARTRE

L'hon. M. MARCIL demande:

1. Quel est le nom du gardien de phare à Rivière-à-la-Martre?

2. Quel est son salaire?

3. Dans quelles circonstances a-t-il été nommé?

4. En ce cas, à quelle pension a-t-il droit?

L'hon. M. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Joseph Litalien.

2. \$2,040 par année, mais à même ce salaire il lui faut se procurer les services d'un aide. Il reçoit de plus \$50 par année à titre d'agent des signaux.

3. La nomination a été faite en vertu d'un décret du conseil daté du 16 mars 1912, n° 21/609, après le renvoi du précédent titulaire.

4. Si M. Litalien prenait maintenant sa retraite pour raison de santé, il aurait droit à une pension annuelle de \$670. S'il démissionnait ou était remercié de ses services, il n'aurait droit à aucune pension.

PÊCHE DES PÉTONCLES À ALBERTON (I. P.-É.)

L'hon. J. A. MacDONALD demande:

1. Le Gouvernement a-t-il acheté un navire relativement à la pêche des pétoncles, à Alberton, I.P.-É.?

2. Le cas échéant, quel était le propriétaire de ce navire?

3. Sinon, a-t-il nolisé un navire de quelque personne d'Alberton?

4. Quel loyer ou prix de location a-t-on payé pour ledit navire et à qui?

5. Combien de personnes composaient l'équipage dudit navire?

6. Quels sont les salaires et adresses des membres de l'équipage?

7. Combien de bancs de pétoncles a-t-on trouvés ou localisés?

8. Où les bancs sont-ils situés?

9. Où se trouve à l'heure actuelle le navire que le Gouvernement a acheté ou loué?

L'hon. M. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1 et 2. Non.

3. Oui.

4. On a nolisé un navire de Howard Clark, d'Alberton, au taux de \$14 par jour, le fréteur devant fournir le mécanicien. Aucun paiement n'était fait pour les dimanches et les jours de fêtes légales où le navire n'était pas utilisé.

5. Deux en plus du mécanicien qu'employait le fréteur.

6. Seymour Young, Alberton, capitaine et observateur, \$7.50 par jour, qui devait se nourrir à ses propres frais. Morris Perry, Alberton, aide, \$100 par mois, qui devait également se nourrir à ses propres frais. On ignore le nom du mécanicien qui travaillait pour le fréteur.

7 et 8. On a reconnu neuf bancs de pétoncles au large de la côte de l'île du Prince-Edouard; ces bancs sont situés comme suit:

1. Au large de la pointe nord de l'île du Prince-Edouard entre le cap Kildare et la pointe Nord.

2. Au large de la pointe nord de l'île du Prince-Edouard sur le côté ouest entre le sud du cap Gage et la pointe Nord.